

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 25 novembre 2005
(convocation du 14 novembre 2005)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Novembre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme FAYET Véronique à M. CAZABONNE D. (jusqu'à 10 h 15)	M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard (jusqu'à 10 h 45)	M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge
M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis	M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ROUSSET Alain	M. LOTHAIER Pierre à Mme. DESSERTINE Laurence
M. ANZIANI Alain à M. BENOIT Jean-Jacques	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. BANAYAN Alexis à M. MERCHERZ Jean	Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. SOUBIRAN Claude
Mme BRACQ Mireille à M. BELLOC Alain	Mme PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel	Mme PARCELIER Muriel à Mme. PUJO Colette
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. CARLE DE LA	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
FAILLE Marie Claude	M. PONS Henri à M. QUERON Robert
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max	M. QUANCARD Joël à Mme. DARCHE Michelle
M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude	Mme VIGNE Elisabeth à Mme WALRYCK Anne
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique	

LA SEANCE EST OUVERTE

Tarifs des Parcs Cimetières applicables en 2006 - Décision - Autorisation
--

Madame EYSSAUTIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Il convient, comme chaque année, de fixer les tarifs des différentes redevances perçues en contrepartie des services fournis par la Communauté Urbaine dans les deux parcs cimetières qu'elle gère.

Du fait de la Loi n°93-23 du 8 janvier 1993 qui a mis fin au monopole communal du service extérieur des pompes funèbres, notre Etablissement Public a commencé dès le 1^{er} janvier 1998 à adapter ses tarifs à la réalité économique pour toutes les activités constitutives de ce service. La Communauté a donc, conformément aux recommandations de la D.G.C.L. et des services des impôts, individualisé dans des budgets annexes spécifiques, les dépenses et les recettes propres à chaque secteur d'activités.

Les montants des différentes redevances qu'il vous est proposé d'appliquer dans les parcs cimetières de la Communauté Urbaine en 2006 ont donc été étudiés d'une part, en distinguant les tarifs applicables aux activités relevant des budgets annexes de ceux destinés à rémunérer des prestations dont la nature relève du service public administratif et donc du budget principal et, en second lieu, en tenant compte des éléments matériels et objectifs de l'activité des nécropoles depuis 2000.

1 – BUDGETS ANNEXES

A – Service extérieur des Pompes Funèbres

L'adaptation des tarifs à la réalité économique s'est traduite par un alignement sur les coûts réels du service.

Cette opération ayant été réalisée, il convient maintenant d'adapter les tarifs en fonction de l'évolution du taux de l'inflation, évalué à 1,8 % pour l'ensemble de l'année 2005.

Il est nécessaire, d'autre part, de compléter et de préciser les tarifs existants en identifiant :

- l'exhumation en pleine terre d'un cercueil d'enfant de moins de 10 ans
- l'exhumation d'un cercueil en pleine terre, champ commun
- l'exhumation d'un reliquaire ou d'une urne en caveau
- l'exhumation d'un reliquaire ou d'une urne en pleine terre
- l'exhumation d'un cercueil en caveau champ commun

Les prix pratiqués par la Communauté Urbaine sont supérieurs à ceux des entreprises privées, et de ce fait, le report des choix des familles vers des professionnels se traduit par un déficit du Service Extérieur des Pompes Funèbres.

B – Crématorium

Les tarifs qui vous sont proposés vont devoir prendre en compte d'une part la légère réduction de la demande constatée sur l'exercice 2004 mais surtout la forte augmentation du prix de l'énergie au 1^{er} novembre 2005. Il est, en effet, impératif de respecter les prescriptions de la comptabilité publique qui imposent pour les budgets des services publics à caractère industriel et commercial, et le budget annexe du crématorium s'inscrit pleinement dans ces dispositions, l'équilibre des comptes.

La progression moyenne de 6,83 % des tarifs de la crémation répond donc à cet objectif.

C – Caveaux

Les tarifs qui vous sont proposés connaîtront également une progression d'environ 1,8 %.

2 – BUDGET PRINCIPAL – SERVICE ADMINISTRATIF

Pour les prix des services de ce deuxième groupe qui relève du budget principal, il vous est proposé d'augmenter les tarifs selon le détail joint également en annexe, ce qui correspond sensiblement au montant de l'inflation.

Par ailleurs, afin de répondre au mieux à la demande des usagers, il est proposé de créer des concessions pleine terre de 1 mètre carré réservées à l'inhumation d'enfants.

De plus, il apparaît nécessaire de créer une tarification spécifique pour la concession de cases dans le nouveau columbarium livré en 2005.

En effet, cet équipement se distingue par la conception de ses modules en granit de l'ancien columbarium intégré dans les murs d'enceinte du jardin du souvenir.

Il est proposé de calquer ces concessions sur le régime retenu antérieurement pour les caveaux cinéraires qui prévoit une concession de dix années renouvelable, et un amortissement étalé sur trois périodes, soit trente ans.

Dans ces conditions, il vous est proposé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir décider l'application, à compter du 1^{er} janvier 2006, des nouveaux tarifs qui vous sont présentés dans les tableaux ci-joints, pour les activités dépendant de la gestion des deux parcs cimetières.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des Communistes et apparenté vote contre

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 novembre 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
2 DÉCEMBRE 2005**

M. ODETTE EYSSAUTIER

